



# RAPPORT DE SYNTHÈSE

## LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES MAJEURS DANS LES INTERCOMMUNALITÉS

MARS 2009



# SOMMAIRE

I – Introduction .....	4
Liste des sigles .....	5
II - Présentation de l’action .....	6
▪ 2.1 – Les objectifs .....	6
▪ 2.2 – Le périmètre de l’action .....	6
III - Méthode de travail adoptée.....	7
▪ 3.1 - Recensement des structures .....	7
▪ 3.2 - Recherche des contacts .....	8
▪ 3.3 - Réalisation d’un questionnaire.....	9
▪ 3.4 - Réalisation d’une fiche synthétique par intercommunalité.....	9
IV – Synthèse.....	10
▪ 4.1 – Les résultats en chiffre .....	10
▪ 4.2 – Valorisation de l’enquête .....	12
▪ 4.3 – Conclusion.....	13
V - Les annexes .....	18
Annexe 1 : Liste des intercommunalités contactées	
Annexe 2 : Le questionnaire	
Annexe 3 : Liste des fiches synthétiques	
Annexe 4 : Les fiches synthétiques	
Annexe 5 : Liste des compétences prises par les intercommunalités	
Annexe 6 : Tableau de synthèse	

# I - Introduction

La politique française de prévention des risques majeurs repose sur quatre principaux axes : la connaissance des aléas naturels et technologiques, la réduction des risques à la source, l'organisation des secours et l'information préventive.

Les deux acteurs réglementaires qui mettent en œuvre cette politique sont : l'Etat et la commune.

Bien que les nouvelles lois permettent aux communes de transférer aux EPCI à fiscalité propre des compétences liées aux risques :

- Les intercommunalités peuvent mettre en place une organisation de crise spécifique à leur structure : un plan intercommunal de sauvegarde (la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004)
- les maires peuvent transférer aux présidents d'EPCI leurs pouvoirs de police dans des champs d'application particuliers (assainissement, élimination des déchets, réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens de voyage, organisation des manifestations sportives ou culturelles et la voirie) (loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales)

les pouvoirs de police générale conférés aux maires leur imposant d'assurer la sécurité et la salubrité publique restent de leur responsabilité.

L'intercommunalité reconnue pour être un acteur de proximité n'a pas de rôle clairement identifié dans cette problématique.

Cependant, de part leur vocation de mutualiser une partie de leur moyen afin d'élaborer et conduire un projet en commun de développement urbain et d'aménagement du territoire, les intercommunalités peuvent développer en interne des compétences et des services autour des questions des risques naturels et technologiques.

Il existe plusieurs raisons qui permettent de démontrer que les intercommunalités ont un rôle à jouer en matière de risques majeurs :

- les risques et les conséquences d'événements graves ne s'arrêtent pas aux limites communales et nécessitent des moyens de sauvegarde pouvant dépasser les capacités de la collectivité.
- le transfert de compétences techniques conduit à des transferts de moyens suivant nécessaire en cas de crise. Ces moyens qui sont indispensables aux maires pour répondre à leurs responsabilités de sécurité et de salubrité publique doivent être disponibles. L'intercommunalité doit donc disposer d'une organisation interne spécifique.
- la mutualisation de certains moyens peut permettre de faire des économies d'échelle
- les communes peuvent être de taille, d'importance et donc de moyens très divers. Face à la problématique des risques majeurs et de la gestion de crise, l'intercommunalité offre la possibilité de mettre en œuvre une volonté de solidarité et peut assurer une forme d'équité.

Quelles sont les structures qui prennent en compte la problématique des risques majeurs ?

Pourquoi et dans quel contexte le font-elles ?

Quelles actions mènent-elles dans ce domaine ?

# Liste des sigles

COD	Centre Opérationnel Départemental
DICRIM	Document d'Information communal sur les Risques Majeurs
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunal
IRMa	Institut des Risques Majeurs
PAPI	Programme d'Actions de Prévention des Inondations
PCO	Poste de Commandement Opérationnel
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PFMS	Plan Familial de Mise en Sûreté
PICS	Plan InterCommunal de Sauvegarde
PPMS	Plan Particulier de Mise en Sûreté
PPR	Plan de Prévention des Risques
PPRI	Plan de Prévention des Risques Inondation
SIG	Système d'Information Géographique
TMD	Transport de Matières Dangereuses

## II – Présentation de l'action

### 2.1 – Les objectifs

L'enquête menée par l'Institut des Risques Majeurs aborde la question de la place que peuvent prendre les intercommunalités dans la gestion des risques majeurs. Le travail réalisé a pour but, à partir des pratiques existantes, d'identifier les missions potentielles qui peuvent être menées par ces structures.

Les objectifs de cette action sont de :

- recenser les expériences déjà menées par différentes intercommunalités
- prendre connaissance des retours d'expérience en la matière
- effectuer une synthèse de ces pratiques

Cette synthèse a pour but d'élaborer un recueil des missions qui pourraient être assurées en partie ou en totalité par les intercommunalités qui auraient la volonté de s'impliquer dans cette problématique.

Par ailleurs, la valorisation des résultats devra permettre d'initier un réseau au niveau des intercommunalités, en identifiant des référents « risques » au sein des structures. La diffusion des retours d'expérience a pour but de faire connaître les pratiques existantes qui peuvent compléter des actions déjà menées dans certaines structures ou aider à mettre en place une démarche concernant les risques majeurs dans d'autres structures.

### 2.2 – Le périmètre de l'action

#### 2.2.1 – le périmètre géographique

Le recensement des structures prenant en compte la problématique des risques majeurs a été réalisé sur tout le territoire français.

#### 2.2.2 – l'intercommunalité : les structures prises en compte

L'expression intercommunalité désigne les différentes formes de coopération existantes entre les communes.

L'intercommunalité permet aux communes de se regrouper au sein d'un établissement public (EP).

On distingue deux types d'intercommunalité :

- la forme souple (dite sans fiscalité propre) financée par les contributions des communes qui en sont membres. Elle leur permet de gérer ensemble des activités ou des services publics : ce sont les syndicats de communes, les syndicats mixtes.

- le forme approfondie (dite à fiscalité propre) caractérisée par l'existence de compétences obligatoires et facultatives et par une fiscalité propre : ce sont les communautés urbaines, les communautés d'agglomération, les communautés de communes.

Ces structures sont extrêmement différentes d'un point de vue de leur vocation et de leur existence juridique. Mais elles ont en commun de pouvoir jouer un rôle fédérateur vis-à-vis des communes adhérentes.

L'enquête menée par l'IRMa a pris en considération les deux types d'intercommunalités mais dans des proportions différentes. En effet, 80 % des structures interrogées sont des intercommunalités à fiscalité propre.

### 2.2.3 – le champ d'investigation de l'étude

La thématique traitée dans l'étude est plus vaste que la solidarité et l'entraide intercommunale en cas de crise, sujet initialement prévu. En effet, compte tenu des premiers constats lors de la recherche sur cette problématique spécifique, il est apparu nécessaire de modifier le champ d'investigation pour traiter des différents domaines de la prévention des risques majeurs tels que : l'information, l'alerte, l'organisation de crise, la connaissance des aléas et des enjeux, les travaux de protection, etc ...

## III - Méthode de travail adoptée

### 3.1 – Recensement des structures

Le recensement des structures menant des actions dans le domaine de risques majeurs a reposé sur différents vecteurs de recueil d'information et d'échange :

- **Recherche internet**

Les principaux mots clés utilisés ont été :

- Communauté de communes et risques majeurs
- Communauté d'agglomération et risques majeurs
- Communauté urbaine et risques majeurs
- Communauté de communes et plan intercommunal de sauvegarde
- Communauté d'agglomération et risques majeurs
- Communauté urbaine et risques majeurs
- Plan intercommunal de sauvegarde
- Intercommunalités et risques majeurs

La majorité des structures contactées ont été recensées après cette recherche sur internet.

- **Utilisation du forum du réseau risques**

[www.reseau-risques.net](http://www.reseau-risques.net)

Le forum du réseau risque permet de poser des questions sur la problématique des risques majeurs. L'IRMa a fait appel à leurs utilisateurs pour connaître des structures ayant travaillé sur la problématique

- **Recherche bibliographique de mémoires traitant de la thématique :**

- Mémoire de fin d'études – Formation des ingénieurs du génie sanitaire 2005-2006 – Ecole Nationale de la santé publique de Rennes - Place des l'intercommunalité dans la gestion des risques majeurs – présenté par Justine BURG – lieu du stage : Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées
- Enquête sociologique « Le plan communal de sauvegarde – Une approche territoriale de la sécurité civile à travers l'enquête des conditions de vies en place dans les communes françaises » - Janvier 2008 – Mathilde GRALEPOIS – Doctorante de l'Université Paris-Est, Laboratoire Territoires, Techniques et Sociétés (LATTs)
- Rapport final – Etude de la prise en compte des outils d'alerte hydrométéorologique dans l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde – François HELLOCO – consultant – Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques (DPPR) au Ministère chargé de l'Environnement

- **Prise de contact avec la Direction de la Sécurité Civile** au Ministère de l'Intérieur pour connaître l'état d'avancement des plans intercommunaux de sauvegarde et les intercommunalités qui les ont mis en place

- **La veille documentaire de l'IRMa** et la revue de presse de l'Institut ont également permis d'identifier quelques structures.

- **Utilisation du questionnaire envoyé aux intercommunalités** pour connaître leurs différents contacts dans les autres structures.

**L'ensemble des recherches a permis de recenser 64 intercommunalités traitant potentiellement des risques majeurs.**

Les informations recueillies via Internet demandent impérativement une vérification par prise de contact directe avec les structures afin de juger de leur pertinence et leur mise à jour.

### **3.2 – Recherche des contacts « référents risques majeurs » et de leurs coordonnées**

L'étape qui a suivi le recensement est la recherche des interlocuteurs, les référents « risques majeurs », capables de renseigner l'IRMa sur la prise en compte de la problématique par leur structure. La quasi-totalité des structures ont été contactées par téléphone.

➔ Annexe 1 : Liste des intercommunalités contactées

### **3.3 – Réalisation d'un questionnaire**

L'élaboration d'un questionnaire a pour but de prendre connaissance des retours d'expérience des intercommunalités sur la prise en compte des risques majeurs au sein de leur structure ainsi que les actions passées, en cours ou à venir sur le thématique traitée.

Le questionnaire a été envoyé à l'ensemble des référents « risques majeurs » identifiés.

➔ Annexe 2 : Le questionnaire

### **3.4 – Réalisation d'une fiche synthétique**

Chaque intercommunalité ayant répondu aux questionnaires a fait ensuite l'objet d'une synthèse via une fiche synthétique.

Cette fiche permet de retrouver un bref descriptif de la structure, la manière dont elle a pris en compte les risques majeurs (compétence, commission, service) et les actions menées en matière d'information, de formation, d'alerte, de soutien aux communes pour la mise en place des plans communaux de sauvegarde, de connaissance des risques, d'organisation de crise interne à la structure, ...

Les actions à venir et les réflexions en projet sont également indiquées.

Chaque fiche possède une partie contact qui permet d'avoir plus de précisions sur le référent « risques majeurs » identifié pendant l'enquête.

➔ Annexe 3 : Liste des fiches synthétiques

➔ Annexe 4 : Les fiches synthétiques

# IV - Synthèse

## 4.1 – Les résultats en chiffre

Type d'intercommunalité contactée	Le nombre total d'intercommunalités contactées	Le nombre d'intercommunalités ne faisant pas l'objet d'une fiche synthétique		Le nombre d'intercommunalités faisant l'objet d'une fiche synthétique
		Pas répondu à l'enquête	Ne traite pas des risques majeurs	
Communauté urbaine	10	1	2	7
Communauté d'agglomération	25	4	1	20
Communauté de communes	15	0	4	11
EPCI à fiscalité propre	50	5	7	38
Syndicats	13	1	2	10
Autre	1		1	
EPCI sans fiscalité propre	14	1	3	10
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>16</b>		<b>48</b>

Les intercommunalités ne faisant pas l'objet d'une fiche synthétique correspondant soit à une structure qui ne traite pas de la problématique des risques majeurs, soit une structure qui n'a pas répondu à notre enquête.

Il est donc conseillé de consulter les observations du tableau « liste des intercommunalités contactées » (annexe 1) pour obtenir plus d'informations et notamment connaître des actions menées par les intercommunalités qui n'ont pas répondu.

**Plus de 90 % des intercommunalités recensées et contactées ont participé à l'enquête.**

**Plus de 82 % des intercommunalités participant à l'enquête font l'objet d'une fiche synthétique et contribuent donc à la synthèse.**

### Les compétences

1/3 des intercommunalités à fiscalité propre ont pris une compétence liée à la problématique des risques majeurs.

9/10 des syndicats ont une compétence sachant que 8 portent un PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations).

Les syndicats qui portent un PAPI ont une compétence en matière de prévention des inondations. En effet, les PAPI visent à inciter les opérateurs locaux à renforcer les approches à l'échelle du bassin de risques, à développer la culture du risque, à améliorer les dispositifs de surveillance, de prévision et d'alerte, à favoriser les actions de ralentissement dynamique ainsi qu'à réduire la vulnérabilité.

## ➤ Annexe 5 : Liste des compétences prises par les intercommunalités

### **L'élaboration des DICRIM**

33 % des intercommunalités ont soutenu ou soutiennent les communes dans l'élaboration de leur DICRIM

Environ 23 % des intercommunalités à fiscalité propre participe à la réalisation des DICRIM.

70 % des syndicats ont apportés leur soutien à leurs communes-membres dont 42 % traitent uniquement du risque inondation.

#### *Remarque :*

Les intercommunalités peuvent intervenir de deux manières :

- soutien technique pour passer un contrat avec un prestataire extérieur
- intervention directe au sein des communes

### **L'élaboration des PCS**

60 % des intercommunalités ont soutenu, soutiennent les communes dans l'élaboration de leur PCS.

Environ 55 % des intercommunalités à fiscalité propre participe à l'élaboration des PCS.

70 % des syndicats ont apportés leur soutien à leurs communes-membres dont 42 % traitent uniquement du risque inondation.

#### *Remarque :*

Les intercommunalités peuvent intervenir de deux manières :

- soutien technique pour passer un contrat avec un prestataire extérieur
- intervention directe au sein des communes

### **Les systèmes d'alerte**

35 % des intercommunalités contactées ont travaillé sur la problématique de l'alerte, principalement sur la mise en place d'un système d'appel en masse.

2 intercommunalités se sont penchées sur la question des sirènes et de leur efficacité.  
2 autres ont mutualisés les moyens financiers pour acquérir du matériel : mégaphones ou ensembles mobiles d'alerte.

### **Les PICS ou organisation similaire**

En ce qui concerne les syndicats, aucun n'a prévu une organisation type PICS.

On peut compter 13 PICS ou organisations similaires, réalisés ou en cours sur les 38 intercommunalités à fiscalité propre (soit 34 %)

### **Les organisations spécifiques (astreintes) hors PICS ou organisations similaires**

1 syndicat assure une astreinte « prévision hydrométéorologique ».

13 intercommunalités sur 38 (soit 34 %) ont mis en place une organisation particulière dont le but n'est pas de gérer des événements majeurs de sécurité civile. (Astreinte hivernale, astreinte météorologique, ...)

## **4.2 – Valorisation de l'enquête**

Parce qu'un des objectifs finaux de cette action est de faire connaître les pratiques existantes, l'institut des risques majeurs a décidé de valoriser les résultats de l'enquête de la manière suivante :

- Rédaction d'un article mis en ligne sur le site Internet de l'IRMa dans la rubrique « Actualités » pour informer tous les lecteurs réguliers et les destinataires de la lettre d'information mensuelle
- Mise en ligne du rapport de synthèse et du fascicule des missions sur le site Internet de l'IRMa dans la rubrique « Documentation » pour accéder directement aux résultats
- Envoi à un grand nombre d'intercommunalités d'un mail pour présenter l'action (objectifs, financement, rendu) et pour donner le lien Internet qui mène au rapport complet et ainsi informer les principaux intéressés de l'existence de telle enquête

A partir de la base de données BANATIC mise en ligne par le Ministère de l'Intérieur, il est possible de récupérer les adresses mail des intercommunalités.

C'est à partir de ces adresses mail qu'une information sur le travail effectué concernant la prise en compte des risques majeurs par les intercommunalités va être effectuée.

BANATIC est une BAse NATionale d'informations sur l'InterCommunalité en France.

BANATIC met à disposition des informations sur tous les groupements de collectivités territoriales (sauf les ententes interrégionales et interdépartementales, dont l'intégration est prévue en 2009) portant sur leur périmètre, leur mode d'organisation et de financement ainsi que leurs compétences.

BANATIC est alimenté selon une périodicité trimestrielle par les bases départementales de données intercommunales s'appuyant sur l'application informatique ASPIC (Accès des Services Publics aux Informations sur les Collectivités).

Les bases départementales ASPIC sont alimentées par les préfetures. Elles intègrent des données détaillées et plus complètes sur les collectivités (EPCI, communes et départements) pour chacun des départements. Certaines préfetures ont mis à disposition sur leurs sites ASPIC les documents administratifs régissant la vie des EPCI, comme les arrêtés de création, les statuts, les arrêtés de prise de compétences, les arrêtés d'extension de périmètre.

<http://www.banatic.interieur.gouv.fr/Banatic2/index.htm>

### **4.3 - Conclusion**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, le Ministère de l'Intérieur dénombrait 2601 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. L'étude a permis d'en recenser 50 qui prenaient en compte, à des degrés différents, les risques majeurs, soit 2 %. Bien évidemment, tous les EPCI ne sont pas exposés à des risques naturels et technologiques qui nécessiteraient de mettre en place une politique globale liée à cette problématique.

Le taux de participation des intercommunalités contactées à l'enquête menée par l'IRMa est important : plus de 90 %.

Le recensement des EPCI à fiscalité propre est relativement exhaustif. Par contre, les syndicats n'ont pas tous été recensés. Par exemple, seuls 8 structures portant un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) ont été contactées, alors que le Ministère de l'Ecologie en finance 57.

La prise en compte de la thématique des risques majeurs peut être globale. En effet, au travers des politiques en matière d'urbanisme, d'habitat ou d'environnement et des projets de planification urbaine, l'intercommunalité est amenée à traiter de façon indirecte des problématiques concernant les risques naturels ou technologiques. Bien qu'elle n'y ait pas de compétence affichée ou de service clairement identifié, certaines intercommunalités peuvent traiter de la problématique.

Dans ce cas et en fonction du contact recensé, il est possible que les fiches synthétiques concernant ce type de structure ne soit pas exhaustive.

Un tableau synthétique reprend toutes les intercommunalités qui font l'objet d'une fiche synthétique et résume les thématiques sur lesquelles elles ont menées des actions.

## ➤ Annexe 6 : Tableau de synthèse

Le bilan des actions menées sur les 48 intercommunalités qui ont participé à la synthèse de l'enquête menée par l'IRMa permet de mettre en évidence des grandes thématiques d'actions mises en place par de nombreuses structures. Ces missions se sont déclinées de diverses façons au sein des différentes intercommunalités :

### **Réalisation des DICRIM**

- Assistance / Soutien pour l'élaboration des DICRIM
- Rédaction des DICRIM
- Elaboration d'une trame-type pour les DICRIM
- Elaboration d'un DICRIM intercommunal

### **Mise en place des PCS**

- Elaboration des PCS
- Mise en place et animation d'un groupe de travail PCS, constitué de référents communaux « risques »
- Intervention directe dans les communes pour l'élaboration des PCS
- Conseils et appui technique pour la rédaction du cahier des charges, les demandes de subvention et l'accompagnement du PCS (le syndicat est membre du comité de pilotage de chaque PCS)
- Soutien en recherchant des chargés de missions (CDD, stagiaires, ...)
- Elaboration d'une trame-type pour les PCS des petites communes
- Mise en place d'un logiciel de mutualisation des moyens techniques
- Mutualisation des moyens financiers pour l'achat de matériel (couvertures, lits, ..)
- Organiser des exercices PCS

### **Mise en place / Animation de formations**

- Formations des élus et des agents :
  - plan communal de sauvegarde,
  - gestion de crise,
  - risques et responsabilités,
  - information préventive,
  - utilisation du dispositif d'alerte
  - prévention, annonce des crues et gestion de crise
  - aménagement des bassins versants et prévention des inondations
  - prévention des inondations : cadre juridique et responsabilités
  - urbanisme et prévention des inondations
  - gestion du ruissellement de surface
  - ...
- Formation des personnes relais situées dans les établissements recevant du public pour l'élaboration de plans de mise en sûreté
- Formation des agents communaux : PSC 1 (formation secouriste)

### **Réalisation d'études**

- Réalisation d'études pour améliorer l'état des connaissances sur les risques majeurs (au niveau local ou d'un bassin de risques) : études hydrauliques, modélisation des crues, le transport solide, les crues intermédiaires, digues et ouvrages de protection
- Etude de la réduction de la vulnérabilité (au niveau d'une zone pilote)
- Enquête sociologique: étude auprès des populations ourle pour apprécier leur sensibilité aux risques
- Etude historique sur les inondations
- Etude sur le transport de matières dangereuses sur le territoire communautaire
- Evaluation de l'efficacité des actions de communication (mesurer la connaissance des risques auprès de différents publics avant et après la mise en œuvre des actions d'information/sensibilisation)

### **Localisation des risques**

- Intégration du diagnostic « risques majeurs » dans le SIG (système d'information géographique)

### **Organisation de crise interne**

- Réalisation d'un PICS ou autre organisant les (ou certains) points suivants :
  - Mobilisation et mise à disposition des moyens matériels de l'intercommunalité ou des moyens privés existant sur le territoire communautaire en cas d'événement
  - Mise en place d'un système d'astreinte modulé par des procédures spécifiques aux événements majeurs
  - Mise en place d'une veille météorologique
  - Mise en place / création d'un Intranet sur l'organisation de gestion de crise interne à la structure à destination des membres potentiels
  - Elaboration de plans d'évacuation (en partenariat avec les acteurs locaux)
- Organisation d'exercices PICS

### **Information de la population**

- Soutien / Organisation de réunions publiques (risques majeurs, spécifique « inondation », réduction de la vulnérabilité des logements, ...)
- Information sur le site internet de l'intercommunalité
- Des articles dans le magazine communautaire
- Elaboration de fiches réflexes (consignes à destination de la population)
- Articles de presse
- Réalisation d'animations pédagogiques mises en ligne sur internet
- Participation à des manifestations
- Organisation de journées à thème : par exemple, la journée des exercices de mise à l'abri
- Aménager un sentier sur le thème des risques naturels. Installer des panneaux explicatifs (Créer et éditer un topoguide)
- Mise en place des repères de crue

### **Information des élus ou agents communaux**

- Participation à des manifestations type colloque
- Organisation / Animation des réunions d'information sur la thématique des risques : définitions, aspects juridiques, aspects assurantiels, organisation des services de l'Etat
- Organisation de journées à thème : par exemple, la journée des exercices de mise à l'abri
- Mise en place / création d'un Extranet (site portail) sur les risques majeurs à destination des communes-membres, notamment avec un accès au SIG (Mettre à disposition des communes la cartographie des risques)
- Mise en place d'échelles de crue

### **Sensibilisation du milieu scolaire**

- Animations scolaires / Interventions dans les classes

### **Mise en place de systèmes d'alerte**

- Travail sur les sirènes d'alerte
  - réalisation d'un diagnostic technique (acoustique) de l'existant
  - recherche de l'amélioration de la couverture sonore
  - mise en réseau des sirènes
  - assurer la surveillance, maintenance, déclenchement
- Accompagnement pour la mise en place d'un automate d'appel pour les communes (phase d'étude, cahier des charges, appel d'offre)
- Mise en place d'un automate d'appel pour l'intercommunalité
- Mise en place d'un suivi météorologique en vue d'une alerte (en interne ou via un prestataire privé)
- Mutualisation des moyens financiers pour l'acquisition de mégaphones, d'ensembles mobiles d'alerte

### **Développement de supports pédagogiques (destination des scolaires, des élus, de la population)**

- Des écrans tactiles (scolaire)
- Une maquette animée en 3 dimensions d'un bassin versant
- Une exposition itinérante
- Des maquettes sur les différents aménagements en cours ou à venir
- Réalisation de supports pédagogiques à destination des scolaires (enseignants et élèves)
- Jeu pour les enfants
- Casette vidéo
- DVD
- Plaquettes (Ex : plaquette « comment construire ou aménager en zone inondable »)
- Affiches
- Le classeur des élus « Risques Majeurs »
- Film

### **Intervention sur les cours d'eau ou d'autres zones à risques**

- Réaliser des ouvrages de protection / les entretenir / assurer leur surveillance
- Gérer et entretenir les cours d'eau
- Entretien la végétation dans le but de lutter contre les inondations (éviter les embâcles)
- Mettre des protections contre les chutes de pierre

### **Participation à des groupes de travail**

- Coordination des négociations lors de l'établissement de PPR
- Participation à l'élaboration des PPR (avis, expertise)

Des actions sur des thématiques spécifiques sont ou vont être menées par quelques intercommunalités :

**Contribuer à la mise en place des Plans Particuliers de Mise en Sécurité face aux risques majeurs (PPMS) dans les établissements scolaires**

- Relai de la méthodologie PPMS
- Suivi et assistance

**Développer les Plans Familiaux de Mise en Sécurité**

- Elaboration d'un guide « savoir se préparer aux risques majeurs » dans le cadre des plans familiaux de mise en sécurité

**Travailler sur le retour d'expérience**

- Proposer aux communes de travailler sur le retour d'expérience via un pool d'animateurs formés et à disposition des communes
- Formalisation du retour d'expérience de la gestion des événements qui se déroulent sur le territoire communautaire
- Mettre en place une base de données « Mémoire du risque » (inventaire des informations et témoignages sur les événements passés)

Les résultats du travail mené par l'IRMa ne permettent pas d'avoir une vision complète de l'organisation mise en place par toutes les structures en matière d'entraide et de solidarité communale en cas de crise. Ainsi, l'étude du rôle, de l'organisation, des missions, des outils mis en place par les intercommunalités et les réflexions ou pratiques existantes concernant les interfaces communes / EPCI, PCO / EPCI, Préfecture (cellule de crise : COD) / EPCI pourraient faire l'objet d'un nouveau travail.

Ce rapport est une contribution à un travail plus général engagé par l'IRMa qui, à côté de la synthèse de ce que font les diverses intercommunalités existantes au niveau national, comprend un second volet faisant un bilan de l'aide dont les communes, membres d'une intercommunalité, souhaiteraient bénéficier de la part de celle-ci.

A partir de ces deux catégories de renseignements, l'IRMa essaiera d'en tirer quelques éléments récurrents pouvant servir de base à l'élaboration, par une intercommunalité qui le désirerait, d'une politique de prise en compte des risques majeurs sur son territoire.

# LES ANNEXES

Annexe 1 : Liste des intercommunalités contactées

Annexe 2 : Le questionnaire

Annexe 3 : Liste des fiches synthétiques

Annexe 4 : Les fiches synthétiques

Annexe 5 : Liste des compétences prises par les intercommunalités

Annexe 6 : Tableau de synthèse